

### Qu'est-ce qu'un cancer professionnel ?

On appelle cancer professionnel tout cancer dont l'exposition au travail à des agents cancérigènes a eu un rôle déterminant dans son apparition. Un cancer peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance en tant que maladie professionnelle donnant droit à réparation du préjudice subi. C'est à la victime ou à ses ayants droit de faire cette démarche.

Le plus souvent, la maladie survient longtemps après l'exposition à un agent cancérigène : 10, 20, voire 40 ans après, donc généralement après cessation de l'activité professionnelle. Les cancers professionnels les plus fréquents sont les cancers du poumon, des fosses nasales, de la vessie et les leucémies.

Comme le cancer est une maladie due à plusieurs facteurs intriqués (environnement, comportements alimentaires, tabac, travail...), il est difficile, voire impossible de savoir quelle part est due à l'exposition professionnelle pour un cas isolé. Pourtant, il est certain que supprimer ou réduire le danger au travail permet d'éviter de nombreux cancers.

#### À RETENIR

*Supprimer les facteurs de risque au travail, c'est théoriquement éviter plus de 10 000 nouveaux cas de cancer par an.*



## Comment savoir si un agent est cancérigène ?

On appelle « cancérigènes » les agents capables de provoquer un cancer, de favoriser la survenue précoce de cette maladie et/ou d'en augmenter la fréquence d'apparition.

Les agents cancérigènes peuvent se présenter sous plusieurs formes : il peut s'agir de produits à manipuler, conditionnés dans un récipient ou non, d'une substance pure (trichloréthylène), d'un mélange (peinture, vernis, colle, encres), mais aussi d'une substance produite par un procédé ou dans l'environnement de travail (fumée de soudage, usinage du bois, gaz d'échappement).

### ■ 3 grands types de cancérigènes

- **Les cancérigènes chimiques** : il s'agit de matériaux présents dans l'environnement ou de polluants générés par l'activité humaine ou industrielle. On les trouve dans pratiquement tous les secteurs d'activité, principalement la construction, la métallurgie, l'industrie chimique, du bois, du caoutchouc et l'agriculture.  
Citons par exemple l'amiante, le benzène, le nickel, le plomb.
- **Les cancérigènes physiques** : il s'agit de rayonnements qui peuvent être naturels ou artificiels, radioactifs ou non. Ils sont présents notamment dans l'industrie nucléaire et le secteur médical.  
Citons par exemple les rayons UV, les rayons de radiothérapie ou de radiographie.
- **Les cancérigènes biologiques** : il s'agit de virus ou de toxines. On les rencontre principalement dans les secteurs de la santé, l'agriculture, la collecte et le tri des déchets et l'agroalimentaire.  
Citons par exemple les virus qui provoquent des hépatites de type B et C, certaines moisissures.

### ■ Deux classifications de référence

- La classification de l'Union Européenne détermine l'étiquetage réglementaire en France. Les substances chimiques y sont classées en fonction de leur dangerosité découlant de la connaissance scientifique disponible.
- La classification internationale établie par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) évalue non seulement les dangers liés aux agents cancérigènes, mais aussi aux situations d'exposition dangereuses, dans le domaine du travail et autres.



### À RETENIR

*Les agents cancérigènes susceptibles d'être rencontrés au travail sont nombreux : plus de 200 ont été répertoriés. Les plus présents sont les agents chimiques.*